

## DELFIN JARDIN

1/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit** DELFIN JARDIN

**Code du produit** SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

**Numéro d'AMM** 2030175

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Produit phytopharmaceutique insecticide  
REACH PC27  
Granulés dispersibles dans des sachets hydrosolubles (WG - SB)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** SBM Life Science S.A.S  
111, chemin du Petit Bois  
69130 Ecully  
France

**Service responsable** Département QHSE  
+33 (0)4 37 64 33 19 (pendant les heures de travail uniquement)  
Email : [sds@corp.sbm-company.com](mailto:sds@corp.sbm-company.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +1 813-676-1669  
**SBM**

---

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

**DELFIN JARDIN**

2/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Mélange non soumis à étiquetage

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :**

Aucun

**Pictogrammes de danger :**

Aucun

**Mentions d'avertissement :** Aucune

**Mentions de danger :**

Aucune

**Conseils de prudence :**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Eviter de respirer les brouillards de pulvérisation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P501	Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

## **DELFIN JARDIN**

3/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017

Date de révision : 20/11/2017

Version : 01 / FRANCE

### **Mentions supplémentaires :**

EUH401      Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### **Etiquetage supplémentaire :**

SP1            Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, mare, ruisseau, rivière ...)

Emploi autorisé durant la floraison et au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles.

Délai de réentrée      Attendre le séchage complet de la zone traitée.

### **2.3 Autres dangers**

Le mélange contient du *Bacillus thuringiensis* subsp. *kurstaki* : ce micro-organisme peut provoquer des réactions de sensibilisation. Ne pas faire manipuler par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH CE 1907/2006.

---

## **SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.1 Substances**

*Sans objet*

### **3.2 Mélanges**

#### **Nature Chimique**

WG - SB : granulés dispersibles en sachet hydrosoluble

## DELFIN JARDIN

4/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NOPYRAL15

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
<i>Bacillus thuringiensis</i> <i>kurstaki SA-11</i>	68038-71-1 / /	/	/	/	80,0 <= x < 90,0
Naphtalene sulfonic acid, sodium salt	9084-06-4 618-665-6 /	/	Aquatic Chronic 3, H412	/	10,0 <= x < 20,0

### Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.
- Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.
- Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse.

**DELFIN JARDIN**

5/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

Obtenir des soins médicaux si la zone contaminée est étendue ou si une irritation apparaît.

Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser.

**Ingestion**

Rincer la bouche à l'eau.

Appeler un médecin en cas de trouble ou de malaise.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes**

Le produit peut potentiellement provoquer une sensibilisation en cas de contact avec la peau, les yeux et le système respiratoire.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Risques**

Pas d'informations disponibles.

**Traitement**

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens appropriés**

- Mousse
- Eau pulvérisée
- Poudre chimique (poudre sèche)
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens inappropriés**

- Jet d'eau à grand débit qui pourrait répandre le feu.

## **DELFIN JARDIN**

6/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. Production de composés de type CO <sub>x</sub> , SO <sub>x</sub> . L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
---	---

### **5.3 Conseils aux pompiers**

<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu</b>	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome isolant avec masque intégral.
<b>Informations supplémentaires</b>	Rester en amont des flammes. Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

---

## **SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions pour les non-secouristes</b>	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
<b>Précautions pour les secouristes</b>	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

## DELFIN JARDIN

7/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NOPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes pour le confinement** Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

**Méthodes de nettoyage** Eviter la formation de poussières.  
Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire afin d'éviter la formation de poussières.  
Si le mélange est sous forme liquide diluée, absorber avec une matière inerte (terre, sable...).

Placer la matière déversée dans un récipient à déchets, dûment refermé et étiqueté.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau et du savon puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.

**Autres conseils** Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Eviter tout contact avec la peau, le nez, les yeux, la bouche ou les vêtements.

## DELFIN JARDIN

8/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions particulières.

### Mesures d'hygiène

Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker dans un endroit frais ( $T^{\circ} < 20^{\circ}\text{C}$ ), sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, de l'humidité, du gel et de la lumière directe du soleil.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

### Matériaux appropriés

Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à diluer.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

---

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

## **DELFIN JARDIN**

9/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

Les composants cités en section 3.2 n'ont pas de valeur limite d'exposition professionnelle.

### **Autres informations :**

Pas de données disponibles.

## **8.2 Contrôles de l'exposition**

### **Mesures d'ordre technique**

**Contrôles techniques appropriés** Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

### **Équipement de protection individuelle**

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Eviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques et aux microorganismes en caoutchouc nitrile, conformes à la norme NF EN 374-3.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**Protection des yeux** Eviter le contact avec les yeux.

La présentation en sachet hydrosoluble limite les risques de contact direct.

**Protection de la peau et du corps** Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques.

## DELFIN JARDIN

10/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

**Protections thermiques** Non concerné

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles pour la protection de l'environnement**

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser le mélange lors d'épisodes venteux ou si des pluies sont à prévoir.

---

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide en granulés
<b>Couleur</b>	Brun
<b>Odeur</b>	Farine de poissons
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible
<b>pH</b>	6,63 (solution 1%, 25°C)
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non applicable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable
<b>Point éclair</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non concerné
<b>Inflammabilité (solide/gaz)</b>	Non inflammable

## DELFIN JARDIN

11/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité relative</b>	0,451 - 0,502
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Dispersible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 400°C
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Non applicable
<b>Propriétés explosives</b>	Le mélange en sachet hydrosoluble ne présente pas de propriétés explosives.
<b>Propriétés comburantes</b>	Le mélange ne présente pas de propriétés comburantes/oxydantes.

### 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	Pas de données disponibles.
<b>Distribution de la taille des particules</b>	0,125 – 1,000 mm

---

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

<b>Réactivité</b>	Pas de réactions dangereuses connues lorsque le mélange est utilisé et stocké selon les recommandations.
-------------------	--

## DELFIN JARDIN

12/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### 10.2 Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.  
Le mélange ne présente pas de propriétés oxydantes/comburantes.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Ne pas stocker dans un local où la température peut excéder 20°C.  
Protéger du gel et de l'humidité. Protéger de la lumière directe du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucune matière incompatible connue.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** En cas d'incendie, production de composés de type CO<sub>x</sub>, SO<sub>x</sub>.

---

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 > 5 000 mg/kg – Rat, souris, méthode EPA FIFRA 81-1 -  
[Delfin jardin]

**DELFIN JARDIN**

13/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

**Toxicité aiguë par inhalation**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

DL50 > 3,5.10<sup>9</sup> UFC/kg – Lapin, méthode EPA FIFRA 152A-11 -

[Delfin jardin]

**Irritation / corrosion cutanée**

Non irritant – Lapin –

[Delfin jardin]

**Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Légère irritation réversible pour les yeux, en dessous du seuil de classification – Lapin, méthode EPA FIFRA 152A-14 –

[Delfin jardin]

**Sensibilisation respiratoire**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Mélange à base de *Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki*, microorganisme pouvant provoquer des réactions de sensibilisation.

**Evaluation de la cancérogénicité :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Evaluation de la toxicité pour la reproduction :**

Pas de données disponibles.

**DELFIN JARDIN**

14/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NOPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :**

Exposition unique :	Pas de données disponibles.  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Exposition répétée :	Pas de données disponibles.  Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration :**

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations supplémentaires**

Pas de données complémentaires disponibles.

---

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

**12.1 Toxicité**

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 > 41,5 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 30 jours, semi-statique <i>Bacillus thuringiensis kurstaki SA-11</i>
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 > 41,5 mg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures, statique <i>Bacillus thuringiensis kurstaki SA-11</i>

## DELFIN JARDIN

15/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NOPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

**Toxicité pour les plantes aquatiques** CE50 > 42 mg/l  
*Selenastrum capricornutum*  
72 heures, statique  
*Bacillus thuringiensis kurstaki* SA-11

**Toxicité pour les abeilles** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les vers de terre** Pas d'informations disponibles.

**Toxicité pour les oiseaux** Pas d'informations disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Pas d'informations disponibles pour le mélange.  
Le *Bacillus thuringiensis kurstaki* montre une perte rapide d'activité en réponse à la lumière UV.

**Koc** Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Le *Bacillus thuringiensis kurstaki* n'est pas un pathogène et ne se reproduit pas dans les organismes vivants autres que les larves de Lépidoptères.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Le *Bacillus thuringiensis kurstaki* présente une faible mobilité dans le sol.

## DELFIN JARDIN

16/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH CE 1907/2006.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

---

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** Éviter les écoulements dans l'environnement.  
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.  
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

**Produit** Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

**Emballages contaminés** Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.  
Réemploi de l'emballage interdit.

---

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange est non classé au titre du transport.

**DELFIN JARDIN**

17/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expéditions /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

**IATA**

14.1 Numéro ONU /  
14.2 Nom d'expédition /  
des Nations Unies  
14.3 Classe(s) de danger /  
pour le transport  
14.4 Groupe d'emballage /  
14.5 Danger pour /  
l'environnement

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

**DELFIN JARDIN**

18/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NOPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

---

**SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations supplémentaires**

**Classement ICPE**

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non classé

**Conformité aux annexes REACH**

Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

**Dispositions particulières :**

Mélange répondant à la Réglementation CE 1107/2009 des produits phytopharmaceutiques.

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

**DELFIN JARDIN**

19/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

---

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

**Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :**

Aquatic Chronic 3 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 3 -

**Abréviations et acronymes**

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CEx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CFU	Colonie formant unité
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Clx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne

**DELFIN JARDIN**

20/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

**Méthodes utilisées :**

La classification du mélange DELFIN JARDIN a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

**Informations complémentaires :**

Pas d'autres données disponibles.

**DELFIN JARDIN**

21/21

SOBACI15 / SOBIOJ25 / SOPOIR15 / SOPIN12 / SOPYRAL15 / NABACI25 / NAPYRAL15

---

Date de création : 20/11/2017  
Date de révision : 20/11/2017  
Version : 01 / FRANCE

**Objet de la révision :**

Il s'agit de la version initiale de ce document qui correspond à sa création.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

**Informations supplémentaires :**

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.